

Le comité référendaire et la Municipalité ont affûté leurs arguments lors d'une séance d'information mardi.

Bassins Un référendum à haut risque

Il est des symboles qui ne trompent pas. Qui disent davantage que des mots. Ainsi, mercredi soir, la Municipalité de Bassins et le comité référendaire devaient partager les mêmes tables. Finalement, elles ont été séparées. Faisant face à une cinquantaine de personnes, chaque partie s'est retrouvée dans son coin. Cette soirée, intitulée forum et animée par Isidore Raposo, directeur de la rédaction de *La Côte*, était organisée à l'intention des Bachelards afin qu'ils se fassent une opinion sur l'unique objet qui leur est soumis le 8 mars, soit la question suivante: *acceptez-vous la décision du Conseil communal du 9 décembre 2008 d'achat par la commune de la chaufferie et conduites à distance de chauffage de la piscine de Bassins SA pour un montant de 660 000 francs?*

Lors du premier vote du Conseil, l'objet avait déclenché l'égalité parfaite et une abstention. Comme le prévoyait le règlement communal, le deuxième vote avait permis de faire passer le préavis à une voix d'écart.

Un résultat trop serré qui a motivé quelques villageois

emmenés par Bernard Treboux, conseiller communal démissionnaire - absent lors du vote en question - à lancer un référendum.

Finances contre vision d'avenir

Nous avons les mêmes buts que la Municipalité mais pas les mêmes moyens pour y arriver, a lancé d'emblée Bernard Treboux. Selon le comité, composé essentiellement d'anciens municipaux et syndic de Bassins, la chaufferie appartient déjà à 80% à la commune. En réalité, la piscine de Bassins et sa chaufferie sont gérées par une SA dont le capital-actions est de 500 000 francs, réparti à 80%, propriété de la commune de Bassins (représenté par le syndic et un conseiller communal) et le restant propriété de la Clinique de Genolier. Le comité estime, en outre, qu'il faut utiliser l'argent public pour le bien de tous et regrette surtout qu'aucun budget de fonctionnement n'accompagne cet achat.

A ces arguments d'ordre financier, la Municipalité incarnée par Didier Lohri a présenté une vision d'avenir, une poli-



Mardi, une soirée d'information, animée par Isidore Raposo permettait aux Bachelards de se faire une idée sur l'acquisition de la chaufferie de la piscine de Bassins par la commune. Alexis Voelin

tique d'acquisition d'énergie cohérente. *Ce rachat est lié à notre politique forestière. En devenant propriétaire de la chaufferie de la piscine, la commune gère toute la chaîne de production, de l'abattage du*

bois jusqu'aux produits finis. Par ailleurs, en devenant propriétaire de la chaufferie, la commune de Bassins se verrait ristourner 90 000 francs par année (10 francs par habitant et par année) au moins

jusqu'en 2010 par le biais du système péréquatif. En vendant sa chaufferie, la S.A de la piscine de Bassins utiliserait le montant pour amortir sa dette.

COPIN

contessa@lacote.ch

Commentaire

Répondre à la question

Le danger est grand pour que le résultat du 8 mars ne se transforme en scrutin pour ou contre la Municipalité de Bassins. Et c'est ce qui risque d'arriver tant on sentait mardi les vieilles et persistantes rancœurs remonter. Visiblement les remontrances du préfet Deriaz n'ont été ni entendues ni écoutées. La Municipalité et, en particulier, Didier Lohri focalise les haines. Difficile de comprendre ce qu'on lui reproche avec exactitude. Le comité référendaire se défend de vouloir personnaliser le débat. Pourtant mardi soir, Bernard Treboux, à la tête du comité référendaire, a refusé de poursuivre la soirée à l'auberge parce Didier Lohri y occupait déjà une table. Aux citoyens de faire la différence et de voter à la question posée.

CONTESSA PIÑON